

PROFIL ENVIRONNEMENTAL PRODUIT (PEP)

POMPE A CHALEUR AIR/AIR GAMME MURALE RESIDENTIELLE

DAIKIN EUROPE N.V.



N° enregistrement : DAIK-00050-V01.02-FR	Règles de rédaction : « PCR-ED4-EN-2021 09 06 » complété par le « PSR-0013-ED3.0-EN-2023 06 06 »
N° d'habilitation du vérificateur : VH45	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 08/2024	Durée de validité : 5 ans

Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025: 2006

Interne : Externe :

Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Julie Orgelet (Ddemail).

Les PEP sont conformes aux normes NF C08-100-1 :2016 et EN 50693 :2019 ou NF E38-500 :2022 .

Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme.

Document conforme à la norme ISO 14025: 2006 « Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III »





INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS SUR LE FABRICANT

Fabricant	Daikin Europe N.V.
Adresse	Zandvoordestraat 300, 8400 Oostende BELGIUM
Détails de contact	embodiedcarbon@daikineurope.com
Site web	https://www.daikin.eu
Pays valide	France

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit	Mural Perfera Pompe A Chaleur Air/Air		
Numéro de produit / référence (Unité extérieure)	RXM35A	Lieu(x) de production	Turquie
Numéro de produit / référence (Unité intérieure)	FTXM35A	Lieu(x) de production	République tchèque
Période pour les données	Année 2022		

SUBSTANCES, REACH - TRÈS GRANDE PRÉOCCUPATION

Le produit peut contenir des substances SVHC dans des quantités supérieures à 0,1% (1000 ppm) : de plus amples informations sont disponibles sur Daikin product [REACH](#).

Pompe à chaleur air/air, gamme murale résidentielle



INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Famille de produit	Pompes à chaleur individuelles		
Description	Technologie air/air, réversible (chauffage et rafraîchissement)		
Application	Résidentiel		
$P_{\text{chauffage}} (P_h)$	2,5 kW	$P_{\text{refroidissement}} (P_c)$	3,5 kW
$t_{\text{calorifique}}$	1400 heures	$t_{\text{frigorifique}}$	350 heures
Capacité, P rev	$P_{\text{rev}} = (t_{\text{calorifique}} * P_h + t_{\text{frigorifique}} * P_c) / (t_{\text{calorifique}} + t_{\text{frigorifique}})$		
Capacité, P rev	2,70 kW	Durée de vie de référence (DVR)	17 ans
Type de réfrigérant	R-32		
Famille homogène	Se reporter aux pages 8 et 9 pour plus d'informations.		

TENEUR EN CARBONE BIOGÉNIQUE

Teneur en carbone biogénique du produit à la sortie de l'usine

Teneur en carbone biogénique dans le produit, en kg C	0
Teneur en carbone biogénique des emballages, en kg C	0,44

Unité déclarée	Assurer le chauffage ou le refroidissement à l'aide d'une pompe à chaleur air/air de 2,70 kW pour une durée de vie de référence de 17 ans du produit.
Poids total (Produit et emballage)	53,50 kg
Poids du produit	47,50 kg
Poids de l'emballage	6,00 kg

UNITÉ FONCTIONNELLE

Unité fonctionnelle	Produire 1 kW de chauffage ou 1 kW de refroidissement, selon le scénario d'usage approprié défini dans la norme EN 14825 et pendant la durée de vie de référence de 17 ans du produit
Poids total (Produit et emballage)	19,81 kg
Poids du produit	17,59 kg
Poids de l'emballage	2,22 kg

COMPOSITION DES MATIÈRES PREMIÈRES DU PRODUIT

Les données du tableau ci-dessous sont composées du poids de l'unité entière (poids des matières premières et de l'emballage).

Tableau 1: Composition des matières premières

Catégorie PEP des matériaux	Matériaux	%	%
Métaux	Acier	49,83	70,29
	Cuivre	12,45	
	Aluminium	7,68	
	Laiton	0,33	
Plastique	Caoutchouc	6,64	19,01
	PP	4,90	
	HIPS	2,80	
	ABS	2,35	
	EPS	0,89	
	ASG	0,5	
	POM	0,43	
	PET	0,24	
	PE	0,14	
PA66	0,04		
Autres	Carton	4,9	10,69
	Papier	2,07	
	Réfrigérant	1,8	
	Composant électronique	1,08	
	Paint	0,39	
	Huile	0,1	
	Autres	0,19	

Ce PEP couvre le champ d'application du berceau à la tombe pour les modules suivants: A1 (approvisionnement en matières premières), A2 (transport) et A3 (fabrication), A4 (distribution), A5 (installation), B1-B7 (utilisation) ainsi que C1 (déconstruction), C2 (transport en fin de vie), C3 (traitement des déchets) et C4 (élimination). En outre, le module D - bénéfices et charges au-delà des frontières du système - est également inclus.

Étape du produit			Étape d'assemblage		Étape d'utilisation							Étape de fin de vie				Au-delà des frontières du système		
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	D	D
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Géographie, par code pays ISO à deux lettres ou par régions.																		
EU	EU	TR/CZ	EU	FR	FR	FR	FR	FR	FR	FR	FR	EU	EU	EU	EU			EU
Matières premières	Transport	Fabrication	Distribution	Assemblage	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Consommation énergétique opérationnelle	Utilisation opérationnelle de l'eau	Déconstruct./démol.	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Réutilisation	Revalorisation	Recyclage

Figure 1 : Étapes du cycle de vie couvertes par l'étude

RÈGLES DE COUPURE

L'étude n'exclut pas les modules ou processus qui sont déclarés obligatoires dans le PCR appliqué. L'étude n'exclut aucune matière ou substance dangereuse.

L'étude comprend toutes les principales matières premières et la consommation d'énergie. Tous les intrants et extrants des processus des unités, pour lesquels des données sont disponibles, sont incluses dans le calcul. Aucun processus élémentaire négligé ne traite plus de 1% des flux

totaux de masse ou d'énergie. Les flux d'intrants et d'extrants totaux négligés spécifiques au module ne dépassent pas non plus 5% de la consommation d'énergie ou de la masse.

CYCLE DE VIE DU PRODUIT

FABRICATION ET EMBALLAGE (A1-A3)

Les impacts environnementaux considérés pour l'étape du produit couvrent la fabrication des matières premières utilisées dans la production ainsi que les matériaux d'emballage et autres matériaux auxiliaires. Cette étape comprend également les combustibles utilisés par les machines et le traitement des déchets formés au cours des processus de production dans les installations de fabrication. L'étude prend également en compte les pertes matérielles survenant lors des processus de fabrication ainsi que les pertes lors du transport de l'électricité.

Le produit de référence est un kit. L'unité extérieure est fabriquée en Turquie et l'unité intérieure est fabriquée en République tchèque. Le transport des matières premières vers chaque site de fabrication est comptabilisé sur la base de la distance réelle et du mode de transport. Chaque partie du processus de fabrication est considérée séparément, et le processus d'élimination des déchets est comptabilisé sur la base du PSR-0013-ed3.0-EN-2023 06 06 comme 50% d'incinération sans valorisation énergétique et 50% de mise en décharge pour tous les types de matériaux.

Pour l'emballage du produit, différents types de plastiques, de papiers et de cartons sont utilisés. Les matières premières d'emballage et le processus de fabrication du matériau d'emballage sont inclus. L'énergie destinée à la fabrication est prise en compte en fonction de la composition du réseau électrique du pays et de la production d'électricité du site de fabrication.

Le transport du produit dans son emballage de la dernière plateforme logistique du fabricant (A4) au distributeur et du distributeur au lieu d'installation (A5) (France) a été modélisé tel que défini par le PCR-ed4-EN-2021 09 06. La distance de transport de 3 500 km par camion est définie selon PCR-ed4-EN-2021 09 06. Les impacts du transport couvrent les émissions directes de gaz d'échappement liées à la consommation de carburant, les impacts environnementaux de la production de carburant, ainsi que les émissions liées à l'infrastructure.

Les sites d'installation finale sont considérés en France sur la base de l'analyse du marché et le transport du produit final vers les sites d'installation est considéré sur cette base. Les ressources d'installation incluses sont les tubes de cuivre pour le réfrigérant, les écrous et boulons en acier et l'électricité (10 minutes à 6kW BUH). L'élimination des déchets d'emballage est comptabilisée conformément au document PSR-0013-ed3.0-EN-2023 06 06. La distance de transport de 100 km par camion est prise en compte pour l'élimination des déchets conformément au PSR. Le traitement des déchets d'emballage est calculé comme suit:

Tableau 2: Scénarios de transport

Surface	Distance et mode de transport
Transport intracontinental	3.500 km en camion

Tableau 3: Scénario de fin de vie de l'emballage

Sur la masse de l'emballage	Papier-carton	Bois	Plastique
Taux de recyclage (%)	91	7	27
Incinération avec production d'énergie (%)	5	31	43
Incinération sans production d'énergie (%)	0	0	0
Taux d'enfouissement (%)	4	62	30

UTILISATION ET MAINTENANCE DU PRODUIT (B1-B7)

La durée de vie de référence (DVR) est de 17 ans et l'évaluation de la consommation totale d'énergie pendant la phase d'utilisation est prise en compte. La consommation totale d'énergie du produit de référence est calculée en utilisant la consommation d'énergie électrique du moteur.

Les impacts sur l'air, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation n'ont pas été étudiés.

Tableau 4: Détails de l'étape d'utilisation

Utilisation du produit (B1)	Émission de réfrigérant pendant l'étape d'utilisation (0,32 kg)	
Maintenance (B2)	Nombre de recharges	4
	Transport	1 personne (80 kg) + équipement (2 kg) en camion, 100 km
	Aucune pièce ne nécessite un remplacement obligatoire.	
Énergie utilisée par le produit de référence	Type d'énergie	Mix électrique France (0,0876kgCO2 éq./kWh)
	Ctot (Consommation totale d'énergie du produit de référence, en kWh)	13693,66kWh
	Durée de vie de référence (DVR)	17 ans
	La consommation électrique totale du produit de référence est calculée comme suit:	
$C_{tot} \text{ (en kWh)} = \left(\frac{P_h}{SCOP * \left(1 + \frac{P_{regul}}{100}\right)} * t_{calorifique} + \frac{P_c}{SEER} * t_{frigorifique} \right) * DVR$		

FIN DE VIE DU PRODUIT (C1-C4, D)

La fin de vie représente l'étape de fin de vie du produit et du réfrigérant. Le scénario de fin de vie de tous les autres matériaux est sélectionné sur la base du scénario écologique de Daikin applicable à la France.

90% du réfrigérant total est récupéré en fin de vie, le reste étant considéré comme une émission directe. Sur le réfrigérant récupéré, 10% sont incinérés sans valorisation énergétique et 90% sont régénérés pour être réutilisés. Les bénéfices et charges nets au-delà des frontières du système sont également inclus dans le PEP. Les bénéfices et charges nets au-delà des frontières du système sont calculés à l'aide des formules décrites dans l'annexe G de la norme EN 50693 (Tableau G.3 – Adaptation de la formule circulaire et paramètres d'application en contexte pour le "Cas C: avec bénéfices nets").

FAMILLES ENVIRONNEMENTALES HOMOGENES

Règles d'extrapolation

Des coefficients d'extrapolation sont donnés pour l'impact environnemental au niveau du produit et de l'unité fonctionnelle. Pour chaque étape du cycle de vie, les impacts environnementaux du produit concerné sont calculés en multipliant les impacts du produit de référence par le coefficient d'extrapolation.

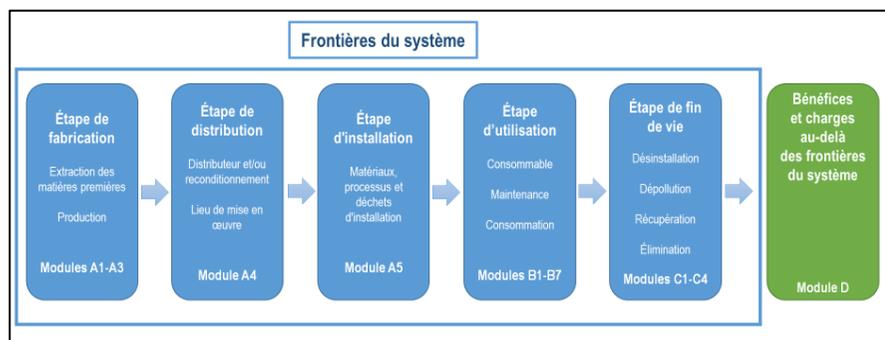


Figure 2 : Correspondance entre les étapes de l'ACV et les modules

Le flux de référence est défini comme une unité de produit divisée par 2,70 kW.

Tableau 5: coefficient d'extrapolation par unité fonctionnelle

Produit		(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1, B3-B7) Utilisation	(B2) Maintenance	(C1-C4) Fin de vie
Unité extérieure	Unité intérieure						
RXM20A	FTXM20A	1,21	1,21	1,21	1,04	1,00	1,21
RXM25A	FTXM25A	1,12	1,12	1,12	1,02	1,00	1,12
RXM35A	FTXM35A	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
RXM42A	FTXM42A	0,72	0,72	0,67	1,08	1,00	0,72
RXM50A	FTXM50A	0,73	0,73	0,59	1,12	1,00	0,75
RXM60R	FTXM60R	0,71	0,71	0,63	1,24	1,00	0,72
RXM71R	FTXM71R	0,61	0,61	0,56	1,32	1,00	0,62
RXM25A9	FTXM25A	1,12	1,12	1,12	1,02	1,00	1,12
RXM35A9	FTXM35A	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
RXM50A(9/8)	FTXM50A	0,73	0,73	0,59	1,12	1,00	0,75
RXM60A	FTXM60A	0,70	0,70	0,58	1,24	1,00	0,72
RXM71A	FTXM71A	0,61	0,61	0,53	1,32	1,00	0,62
ARXM25A	ATXM25A	1,12	1,12	1,12	1,03	1,00	1,12
ARXM35A9	ATXM35A	1,00	1,00	1,00	1,01	1,00	1,00
ARXM50A(9/8)	ATXM50A	0,73	0,73	0,59	1,13	1,00	0,75
ARXP20N9	ATXP20N9	0,85	0,85	0,83	1,19	1,00	0,86
ARXP25N	ATXP25N9	0,76	0,76	0,74	1,19	1,00	0,76
ARXP35N	ATXP35N9	0,64	0,64	0,61	1,17	1,00	0,64
RXA20A8	FTXA20C(B/S/W)	1,09	1,09	1,26	1,06	1,00	1,07
RXA25A8	FTXA25C(B/S/W)	1,03	1,03	1,19	1,04	1,00	1,01
RXA35A8	FTXA35C(B/S/W)	0,94	0,94	1,09	1,02	1,00	0,92
RXA42B8	FTXA42C(B/S/W)	0,87	0,87	0,75	1,17	1,00	0,89

RXA50B8	FTXA50C(B/S/W)	0,81	0,81	0,70	1,16	1,00	0,82
RXJ20A	FTXJ20AW	1,09	1,09	0,97	1,06	1,00	1,10
RXJ25A	FTXJ25AW	1,03	1,03	0,91	1,04	1,00	1,04
RXJ35A	FTXJ35AW	0,94	0,94	0,84	1,02	1,00	0,95
RXJ42A9	FTXJ42AW	0,88	0,88	0,81	1,17	1,00	0,89
RXJ50A9	FTXJ50AW	0,82	0,82	0,75	1,16	1,00	0,83
RXP20N9	FTXP20N9	0,86	0,86	0,83	1,18	1,00	0,87
RXP25N9	FTXP25N9	0,77	0,77	0,74	1,18	1,00	0,78
RXP35N9	FTXP35N9	0,67	0,67	0,61	1,16	1,00	0,68
RXP50N9	FTXP50N	0,71	0,71	0,57	1,22	1,00	0,72
RXP50N8	FTXP50Nç	0,71	0,71	0,57	1,22	1,00	0,72
RXP60N9	FTXP60N	0,70	0,70	0,58	1,29	1,00	0,72
RXP71N9	FTXP71N	0,55	0,55	0,46	1,35	1,00	0,57

Le produit de référence couvert par la présente déclaration environnementale est la Mural Perfera Pompe A Chaleur Air/Air

Tableau 6: coefficient d'extrapolation par produit

Produit	Produit	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1, B3-B7) Utilisation	(B2) Maintenance	(C1-C4) Fin de vie
Unité extérieure	Unité extérieure						
RXM20A	FTXM20A	1,00	1,00	1,00	0,86	1,00	1,00
RXM25A	FTXM25A	1,00	1,00	1,00	0,92	1,00	1,00
RXM35A	FTXM35A	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
RXM42A	FTXM42A	1,07	1,07	1,00	1,62	1,00	1,08
RXM50A	FTXM50A	1,24	1,24	1,00	1,91	1,00	1,27
RXM60R	FTXM60R	1,32	1,32	1,17	2,32	1,00	1,34
RXM71R	FTXM71R	1,45	1,45	1,33	3,13	1,00	1,46
RXM25A9	FTXM25A	1,00	1,00	1,00	0,92	1,00	1,00
RXM35A9	FTXM35A	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
RXM50A(9/8)	FTXM50A	1,24	1,24	1,00	1,91	1,00	1,27
RXM60A	FTXM60A	1,31	1,31	1,08	2,32	1,00	1,34
RXM71A	FTXM71A	1,44	1,44	1,25	3,13	1,00	1,46
ARXM25A	ATXM25A	1,00	1,00	1,00	0,93	1,00	1,00
ARXM35A9	ATXM35A	1,00	1,00	1,00	1,01	1,00	1,00
ARXM50A(9/8)	ATXM50A	1,24	1,24	1,00	1,93	1,00	1,27
ARXP20N9	ATXP20N9	0,68	0,68	0,67	0,95	1,00	0,68
ARXP25N	ATXP25N9	0,68	0,68	0,67	1,06	1,00	0,68
ARXP35N	ATXP35N9	0,69	0,69	0,67	1,27	1,00	0,69
RXA20A8	FTXA20C(B/S/W)	0,93	0,93	1,08	0,91	1,00	0,92
RXA25A8	FTXA25C(B/S/W)	0,93	0,93	1,08	0,95	1,00	0,92
RXA35A8	FTXA35C(B/S/W)	0,93	0,93	1,08	1,01	1,00	0,92
RXA42B8	FTXA42C(B/S/W)	1,25	1,25	1,08	1,68	1,00	1,27

RXA50B8	FTXA50C(B/S/W)	1,25	1,25	1,08	1,81	1,00	1,27
RXJ20A	FTXJ20AW	0,93	0,93	0,83	0,91	1,00	0,95
RXJ25A	FTXJ25AW	0,93	0,93	0,83	0,95	1,00	0,95
RXJ35A	FTXJ35AW	0,93	0,93	0,83	1,01	1,00	0,95
RXJ42A9	FTXJ42AW	1,27	1,27	1,17	1,68	1,00	1,28
RXJ50A9	FTXJ50AW	1,27	1,27	1,17	1,81	1,00	1,28
RXP20N9	FTXP20N9	0,69	0,69	0,67	0,94	1,00	0,69
RXP25N9	FTXP25N9	0,69	0,69	0,67	1,06	1,00	0,69
RXP35N9	FTXP35N9	0,73	0,73	0,67	1,26	1,00	0,74
RXP50N9	FTXP50N	1,22	1,22	0,98	2,11	1,00	1,25
RXP50N8	FTXP50N9	1,22	1,22	0,98	2,11	1,00	1,25
RXP60N9	FTXP60N	1,31	1,31	1,08	2,42	1,00	1,34
RXP71N9	FTXP71N	1,31	1,31	1,08	3,18	1,00	1,34

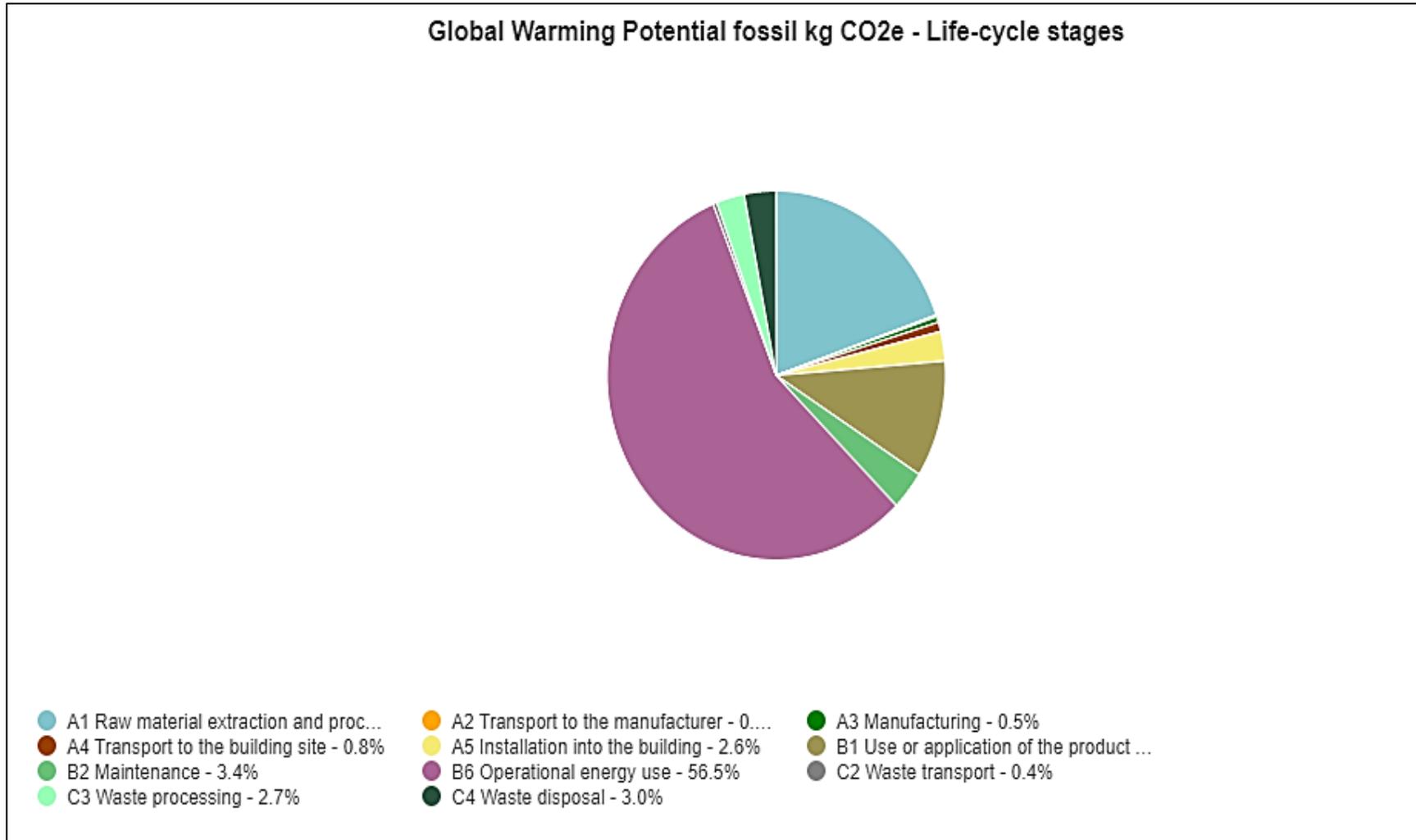


Figure 3 : Potentiel de réchauffement climatique fossile kg CO₂e – Étapes du cycle de vie

Tableau 7: indicateurs clés d'impacts environnementaux par unité fonctionnelle (par kW)

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
GWP – total	kg CO2e	7,87E+02	1,60E+02	6,44E+00	2,10E+01	5,52E+02	4,79E+01	-4,00E+01
GWP – combustibles fossiles	kg CO2e	7,87E+02	1,60E+02	6,52E+00	2,03E+01	5,52E+02	4,78E+01	-4,00E+01
GWP – biogénique	kg CO2e	1,38E-01	-5,69E-01	0*	7,07E-01	6,26E-22	-3,61E-21	0*
GWP – LULUC	kg CO2e	5,85E-01	2,26E-01	2,40E-03	3,89E-02	2,83E-01	3,46E-02	-2,54E-01
Pot. d'appauvrissement en ozone	kg CFC-11e	4,74E-04	2,86E-04	1,50E-06	1,45E-06	1,83E-04	1,80E-06	-2,69E-04
Potentiel d'acidification	mol H+e	9,24E+00	3,07E+00	2,76E-02	1,81E+00	2,78E+00	1,56E+00	-4,56E+00
EP-eau douce	kg Pe	4,40E-02	1,96E-02	5,33E-05	5,59E-03	1,41E-02	4,62E-03	-5,74E-03
EP-eau de mer	kg Ne	8,30E-01	2,24E-01	8,19E-03	6,56E-02	4,72E-01	5,98E-02	-7,33E-02
EP-terrestre	mol Ne	1,00E+01	3,14E+00	9,04E-02	9,63E-01	4,98E+00	8,60E-01	-1,04E+00
POCP ("smog")	kg NMVOCe	2,84E+00	8,65E-01	2,89E-02	2,89E-01	1,39E+00	2,66E-01	-5,04E-01
ADP-minéraux & métaux	kg Sbe	1,87E-01	7,52E-02	1,53E-05	5,04E-02	1,73E-02	4,37E-02	-5,07E-02
ADP-ressources fossiles	MJ	6,35E+04	2,00E+03	9,78E+01	2,47E+02	6,08E+04	3,74E+02	-6,41E+02
Utilisation de l'eau	m3e depr.	8,37E+02	6,35E+01	4,37E-01	1,50E+01	7,43E+02	1,51E+01	-3,70E+01

1) GWP = Potentiel de réchauffement planétaire; EP = Potentiel d'eutrophisation; POCP = Formation photochimique d'ozone; ADP = Potentiel d'épuisement abiotique. 2) EN 15804+A2 clause de non-responsabilité pour l'épuisement abiotique et l'utilisation de l'eau et indicateurs facultatifs, à l'exception des particules et des rayonnements ionisants, santé humaine. Les résultats de ces indicateurs d'impact sur l'environnement doivent être utilisés avec précaution car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou l'expérience de l'indicateur est limitée. 3) La méthode de caractérisation requise et les données sont en kg P-éq. Multiplier par 3,07 pour obtenir PO_{ae}. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 8: indicateurs clés d'impacts environnementaux par unité fonctionnelle (par kW) – Répartition de la phase d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
GWP – total	kg CO2e	5,52E+02	8,07E+01	2,71E+01	0*	0*	0*	4,44E+02	0*
GWP – combustibles fossiles	kg CO2e	5,52E+02	8,07E+01	2,71E+01	0*	0*	0*	4,44E+02	0*
GWP – biogénique	kg CO2e	6,26E-22	0*	6,26E-22	0*	0*	0*	0*	0*
GWP – LULUC	kg CO2e	2,83E-01	0*	1,01E-02	0*	0*	0*	2,73E-01	0*
Pot. d'appauvrissement en ozone	kg CFC-11e	1,83E-04	0*	1,37E-04	0*	0*	0*	4,67E-05	0*
Potentiel d'acidification	mol H+e	2,78E+00	0*	1,13E-01	0*	0*	0*	2,67E+00	0*
EP-eau douce	kg Pe	1,41E-02	0*	2,56E-04	0*	0*	0*	1,39E-02	0*
EP-eau de mer	kg Ne	4,72E-01	0*	3,17E-02	0*	0*	0*	4,41E-01	0*
EP-terrestre	mol Ne	4,98E+00	0*	3,50E-01	0*	0*	0*	4,63E+00	0*
POCP ("smog")	kg NMVOCe	1,39E+00	0*	1,14E-01	0*	0*	0*	1,28E+00	0*
ADP-minéraux & métaux	kg Sbe	1,73E-02	0*	7,70E-05	0*	0*	0*	1,73E-02	0*
ADP-ressources fossiles	MJ	6,08E+04	0*	3,85E+02	0*	0*	0*	6,04E+04	0*
Utilisation de l'eau	m3e depr.	7,43E+02	0*	2,67E+00	0*	0*	0*	7,41E+02	0*

1) GWP = Potentiel de réchauffement planétaire; EP = Potentiel d'eutrophisation; POCP = Formation photochimique d'ozone; ADP = Potentiel d'épuisement abiotique. 2) EN 15804+A2 clause de non-responsabilité pour l'épuisement abiotique et l'utilisation de l'eau et indicateurs facultatifs, à l'exception des particules et des rayonnements ionisants, santé humaine. Les résultats de ces indicateurs d'impact sur l'environnement doivent être utilisés avec précaution car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou l'expérience de l'indicateur est limitée. 3) La méthode de caractérisation requise et les données sont en kg P-éq. Multiplier par 3,07 pour obtenir PO4e. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 9: Indicateurs clés d'impacts environnementaux par produit

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
GWP – total	kg CO2e	2,13E+03	4,31E+02	1,74E+01	5,68E+01	1,49E+03	1,29E+02	-1,08E+02
GWP – combustibles fossiles	kg CO2e	2,13E+03	4,33E+02	1,76E+01	5,48E+01	1,49E+03	1,29E+02	-1,08E+02
GWP – biogénique	kg CO2e	3,74E-01	-1,54E+00	0*	1,91E+00	1,69E-21	-9,74E-21	0*
GWP – LULUC	kg CO2e	1,58E+00	6,09E-01	6,48E-03	1,05E-01	7,65E-01	9,35E-02	-6,87E-01
Pot. d'appauvrissement en ozone	kg CFC-11e	1,28E-03	7,72E-04	4,04E-06	3,92E-06	4,95E-04	4,86E-06	-7,25E-04
Potentiel d'acidification	mol H+e	2,49E+01	8,28E+00	7,44E-02	4,88E+00	7,51E+00	4,20E+00	-1,23E+01
EP-eau douce	kg Pe	1,19E-01	5,30E-02	1,44E-04	1,51E-02	3,81E-02	1,25E-02	-1,55E-02
EP-eau de mer	kg Ne	2,24E+00	6,04E-01	2,21E-02	1,77E-01	1,28E+00	1,62E-01	-1,98E-01
EP-terrestre	mol Ne	2,71E+01	8,48E+00	2,44E-01	2,60E+00	1,34E+01	2,32E+00	-2,81E+00
POCP ("smog")	kg NMVOCe	7,67E+00	2,34E+00	7,81E-02	7,79E-01	3,76E+00	7,18E-01	-1,36E+00
ADP-minéraux & métaux	kg Sbe	5,04E-01	2,03E-01	4,12E-05	1,36E-01	4,68E-02	1,18E-01	-1,37E-01
ADP-ressources fossiles	MJ	1,71E+05	5,40E+03	2,64E+02	6,66E+02	1,64E+05	1,01E+03	-1,73E+03
Utilisation de l'eau	m3e dépr.	2,26E+03	1,72E+02	1,18E+00	4,04E+01	2,01E+03	4,07E+01	-1,00E+02

1) GWP = Potentiel de réchauffement planétaire; EP = Potentiel d'eutrophisation; POCP = Formation photochimique d'ozone; ADP = Potentiel d'épuisement abiotique. 2) EN 15804+A2 clause de non-responsabilité pour l'épuisement abiotique et l'utilisation de l'eau et indicateurs facultatifs, à l'exception des particules et des rayonnements ionisants, santé humaine. Les résultats de ces indicateurs d'impact sur l'environnement doivent être utilisés avec précaution car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou l'expérience de l'indicateur est limitée. 3) La méthode de caractérisation requise et les données sont en kg P-éq. Multiplier par 3,07 pour obtenir PO₄e. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 10: Indicateurs fondamentaux d'impact sur l'environnement par produit – Ventilation par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
GWP – total	kg CO2e	1,49E+03	2,18E+02	7,33E+01	0*	0*	0*	1,20E+03	0*
GWP – combustibles fossiles	kg CO2e	1,49E+03	2,18E+02	7,33E+01	0*	0*	0*	1,20E+03	0*
GWP – biogénique	kg CO2e	1,69E-21	0*	1,69E-21	0*	0*	0*	0*	0*
GWP – LULUC	kg CO2e	7,65E-01	0*	2,74E-02	0*	0*	0*	7,38E-01	0*
Pot. d'appauvrissement en ozone	kg CFC-11e	4,95E-04	0*	3,69E-04	0*	0*	0*	1,26E-04	0*
Potentiel d'acidification	mol H+e	7,51E+00	0*	3,05E-01	0*	0*	0*	7,20E+00	0*
EP-eau douce	kg Pe	3,81E-02	0*	6,92E-04	0*	0*	0*	3,74E-02	0*
EP-eau de mer	kg Ne	1,28E+00	0*	8,57E-02	0*	0*	0*	1,19E+00	0*
EP-terrestre	mol Ne	1,34E+01	0*	9,45E-01	0*	0*	0*	1,25E+01	0*
POCP ("smog")	kg NMVOCe	3,76E+00	0*	3,07E-01	0*	0*	0*	3,45E+00	0*
ADP-minéraux & métaux	kg Sbe	4,68E-02	0*	2,08E-04	0*	0*	0*	4,66E-02	0*
ADP-ressources fossiles	MJ	1,64E+05	0*	1,04E+03	0*	0*	0*	1,63E+05	0*
Utilisation de l'eau	m3e dépr.	2,01E+03	0*	7,20E+00	0*	0*	0*	2,00E+03	0*

1) GWP = Potentiel de réchauffement planétaire; EP = Potentiel d'eutrophisation; POCP = Formation photochimique d'ozone; ADP = Potentiel d'épuisement abiotique. 2) EN 15804+A2 clause de non-responsabilité pour l'épuisement abiotique et l'utilisation de l'eau et indicateurs facultatifs, à l'exception des particules et des rayonnements ionisants, santé humaine. Les résultats de ces indicateurs d'impact sur l'environnement doivent être utilisés avec précaution car les incertitudes sur ces résultats sont élevées ou l'expérience de l'indicateur est limitée. 3) La méthode de caractérisation requise et les données sont en kg P-éq. Multiplier par 3,07 pour obtenir PO4e. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 11: utilisation des ressources naturelles par unité fonctionnelle (par kW)

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
PER renouvelable comme énergie	MJ	5,25E+03	2,13E+02	1,10E+00	5,41E+01	4,93E+03	4,61E+01	-1,12E+02
PER renouvelable comme matériau	MJ	0*	5,74E+00	0*	-5,74E+00	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER renouvelable	MJ	5,25E+03	2,19E+02	1,10E+00	4,81E+01	4,93E+03	4,61E+01	-1,12E+02
PER non renouv. comme énergie	MJ	6,33E+04	1,91E+03	9,78E+01	2,47E+02	6,08E+04	3,03E+02	-5,33E+02
PER non renouv. comme matériau	MJ	2,30E+01	3,25E+01	0*	-9,48E+00	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER non renouvelable	MJ	6,33E+04	1,94E+03	9,78E+01	2,37E+02	6,08E+04	3,03E+02	-5,33E+02
Matériaux secondaires	kg	1,72E+01	3,63E+00	2,71E-02	6,67E-01	2,83E+00	1,00E+01	-3,58E-01
Combustibles secondaires renouv.	MJ	9,98E-02	6,76E-02	2,74E-04	6,56E-03	2,04E-02	4,94E-03	-2,19E-02
Combustibles secondaires non renouv.	MJ	6,81E-01	0*	0*	0*	0*	6,81E-01	-6,81E-01
Utilisation nette d'eau douce	m3	2,38E+01	4,67E+00	1,27E-02	6,19E-01	1,79E+01	6,14E-01	-1,13E+00

6) PER = Ressources d'énergie primaire 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 12: Utilisation des ressources naturelles par unité fonctionnelle (par kW) – Ventilation par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
PER renouvelable comme énergie	MJ	4,93E+03	0*	5,85E+00	0*	0*	0*	4,93E+03	0*
PER renouvelable comme matériau	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER renouvelable	MJ	4,93E+03	0*	5,85E+00	0*	0*	0*	4,93E+03	0*
PER non renouv. comme énergie	MJ	6,08E+04	0*	3,81E+02	0*	0*	0*	6,04E+04	0*
PER non renouv. comme matériau	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER non renouvelable	MJ	6,08E+04	0*	3,81E+02	0*	0*	0*	6,04E+04	0*
Matériaux secondaires	kg	2,83E+00	0*	1,05E-01	0*	0*	0*	2,73E+00	0*
Combustibles secondaires renouv.	MJ	2,04E-02	0*	1,07E-03	0*	0*	0*	1,94E-02	0*
Combustibles secondaires non renouv.	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation nette d'eau douce	m3	1,79E+01	0*	7,33E-02	0*	0*	0*	1,78E+01	0*

6) PER = Ressources d'énergie primaire 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 13: utilisation des ressources naturelles par produit

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
PER renouvelable comme énergie	MJ	1,42E+04	5,76E+02	2,97E+00	1,46E+02	1,33E+04	1,24E+02	-3,03E+02
PER renouvelable comme matériau	MJ	0*	1,55E+01	0*	-1,55E+01	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER renouvelable	MJ	1,42E+04	5,92E+02	2,97E+00	1,30E+02	1,33E+04	1,24E+02	-3,03E+02
PER non renouv. comme énergie	MJ	1,71E+05	5,15E+03	2,64E+02	6,66E+02	1,64E+05	8,18E+02	-1,44E+03
PER non renouv. comme matériau	MJ	6,21E+01	8,77E+01	0*	-2,56E+01	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER non renouvelable	MJ	1,71E+05	5,25E+03	2,64E+02	6,41E+02	1,64E+05	8,18E+02	-1,44E+03
Matériaux secondaires	kg	4,65E+01	9,81E+00	7,33E-02	1,80E+00	7,65E+00	2,71E+01	-9,66E-01
Combustibles secondaires renouv.	MJ	2,69E-01	1,82E-01	7,40E-04	1,77E-02	5,52E-02	1,33E-02	-5,91E-02
Combustibles secondaires non renouv.	MJ	1,84E+00	0*	0*	0*	0*	1,84E+00	-1,84E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3	6,43E+01	1,26E+01	3,42E-02	1,67E+00	4,83E+01	1,66E+00	-3,05E+00

6) PER = Ressources d'énergie primaire 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 14: Utilisation des ressources naturelles par produit – Ventilation par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
PER renouvelable comme énergie	MJ	1,33E+04	0*	1,58E+01	0*	0*	0*	1,33E+04	0*
PER renouvelable comme matériau	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER renouvelable	MJ	1,33E+04	0*	1,58E+01	0*	0*	0*	1,33E+04	0*
PER non renouv. comme énergie	MJ	1,64E+05	0*	1,03E+03	0*	0*	0*	1,63E+05	0*
PER non renouv. comme matériau	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation totale du PER non renouvelable	MJ	1,64E+05	0*	1,03E+03	0*	0*	0*	1,63E+05	0*
Matériaux secondaires	kg	7,65E+00	0*	2,83E-01	0*	0*	0*	7,37E+00	0*
Combustibles secondaires renouv.	MJ	5,52E-02	0*	2,88E-03	0*	0*	0*	5,23E-02	0*
Combustibles secondaires non renouv.	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Utilisation nette d'eau douce	m3	4,83E+01	0*	1,98E-01	0*	0*	0*	4,81E+01	0*

6) PER = Ressources d'énergie primaire 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 15: fin de vie - Déchets par unité fonctionnelle (par kW)

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Déchets dangereux	kg	8,74E+01	3,09E+01	1,30E-01	6,70E+00	4,02E+01	9,47E+00	-8,70E+00
Déchets non dangereux	kg	2,77E+03	9,91E+02	2,13E+00	6,00E+02	6,51E+02	5,28E+02	-6,30E+02
Déchets radioactifs	kg	8,11E-01	6,05E-03	6,56E-04	1,00E-03	8,03E-01	1,23E-03	-2,40E-03

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 16: Fin de vie - Déchets d'unités fonctionnelles (par kW) – Répartition des étapes d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
Déchets dangereux	kg	4,02E+01	0*	5,63E-01	0*	0*	0*	3,96E+01	0*
Déchets non dangereux	kg	6,51E+02	0*	1,05E+01	0*	0*	0*	6,41E+02	0*
Déchets radioactifs	kg	8,03E-01	0*	2,50E-03	0*	0*	0*	8,00E-01	0*

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 17: fin de vie – Déchets par produit

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Déchets dangereux	kg	2,36E+02	8,36E+01	3,50E-01	1,81E+01	1,09E+02	2,56E+01	-2,35E+01
Déchets non dangereux	kg	7,49E+03	2,68E+03	5,75E+00	1,62E+03	1,76E+03	1,43E+03	-1,70E+03
Déchets radioactifs	kg	2,19E+00	1,63E-02	1,77E-03	2,70E-03	2,17E+00	3,33E-03	-6,47E-03

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 18: Fin de vie - Déchets par produit – Répartition par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
Déchets dangereux	kg	1,09E+02	0*	1,52E+00	0*	0*	0*	1,07E+02	0*
Déchets non dangereux	kg	1,76E+03	0*	2,83E+01	0*	0*	0*	1,73E+03	0*
Déchets radioactifs	kg	2,17E+00	0*	6,75E-03	0*	0*	0*	2,16E+00	0*

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 19: fin de vie – Flux d'extrants par unité fonctionnelle (par kW)

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Composants destinés à la réutilisation	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Matières destinées au recyclage	kg	3,02E+01	0*	0*	6,81E-01	0*	2,96E+01	0*
Matières destinées à la valorisation énergétique	kg	8,28E-01	0*	0*	2,95E-01	0*	5,33E-01	0*
Énergie fournie à l'extérieur	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 20: Fin de vie – Flux de sortie par unité fonctionnelle (par kW) – Ventilation par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
Composants destinés à la réutilisation	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Matières destinées au recyclage	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Matières destinées à la valorisation énergétique	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Énergie fournie à l'extérieur	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 21: fin de vie – Flux d'extrants par produit

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Composants destinés à la réutilisation	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Matières destinées au recyclage	kg	8,16E+01	0*	0*	1,84E+00	0*	7,98E+01	0*
Matières destinées à la valorisation énergétique	kg	2,24E+00	0*	0*	7,96E-01	0*	1,44E+00	0*
Énergie fournie à l'extérieur	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 22: Fin de vie – Flux de sortie par produit – Ventilation par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
Composants destinés à la réutilisation	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Matières destinées au recyclage	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Matières destinées à la valorisation énergétique	kg	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*
Énergie fournie à l'extérieur	MJ	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*	0*

0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SUPPLÉMENTAIRES (FACULTATIFS) – EN 15804+A2, PEF

Tableau 23: indicateurs clés d'impacts environnementaux supplémentaires (facultatifs) - par unité fonctionnelle (par kWV)

Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Particules	Incidence	5,01E-05	1,25E-05	7,52E-07	3,39E-06	2,99E-05	3,59E-06	-6,59E-06
Rayonnements ionisants	kBq U235e	2,79E+03	1,65E+01	4,67E-01	2,49E+00	2,76E+03	2,91E+00	-6,52E+00
Ecotoxicité (eau douce)	CTUe	6,50E+04	2,25E+04	8,78E+01	1,29E+04	1,90E+04	1,06E+04	-1,23E+04
Toxicité humaine, cancérigène	CTUh	2,18E-06	7,05E-07	2,16E-09	3,78E-07	5,33E-07	5,65E-07	-3,74E-07
Toxicité humaine, non cancérigène	CTUh	1,10E-04	3,86E-05	8,70E-08	3,07E-05	1,36E-05	2,73E-05	-2,75E-05
SQP	-	5,77E+03	1,31E+03	1,13E+02	6,48E+02	3,12E+03	5,85E+02	-6,59E+02

4) SQP = impacts liés à l'utilisation des terres/qualité des sols. 5) EN 15804+A2 rejet de responsabilité pour les rayonnements ionisants, santé humaine. Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel des rayonnements ionisants à faible dose sur la santé humaine du cycle du combustible nucléaire. Il ne tient pas compte des effets dus à d'éventuels accidents nucléaires, à l'exposition professionnelle ou à l'élimination des déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 24: Indicateurs d'impact sur l'environnement supplémentaires (facultatifs) par unité fonctionnelle (par kW) – Ventilation par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
Particules	Incidence	2,99E-05	0*	2,90E-06	0*	0*	0*	2,70E-05	0*
Rayonnements ionisants	kBq U235e	2,76E+03	0*	1,94E+00	0*	0*	0*	2,76E+03	0*
Ecotoxicité (eau douce)	CTUe	1,90E+04	0*	3,63E+02	0*	0*	0*	1,86E+04	0*
Toxicité humaine, cancérigène	CTUh	5,33E-07	0*	1,09E-08	0*	0*	0*	5,22E-07	0*
Toxicité humaine, non cancérigène	CTUh	1,36E-05	0*	3,65E-07	0*	0*	0*	1,33E-05	0*
SQP	-	3,12E+03	0*	4,22E+02	0*	0*	0*	2,70E+03	0*

4) SQP = impacts liés à l'utilisation des terres/qualité des sols. 5) EN 15804+A2 rejet de responsabilité pour les rayonnements ionisants, santé humaine. Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel des rayonnements ionisants à faible dose sur la santé humaine du cycle du combustible nucléaire. Il ne tient pas compte des effets dus à d'éventuels accidents nucléaires, à l'exposition professionnelle ou à l'élimination des déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 25: indicateurs d'impacts environnementaux supplémentaires (facultatifs) par produit

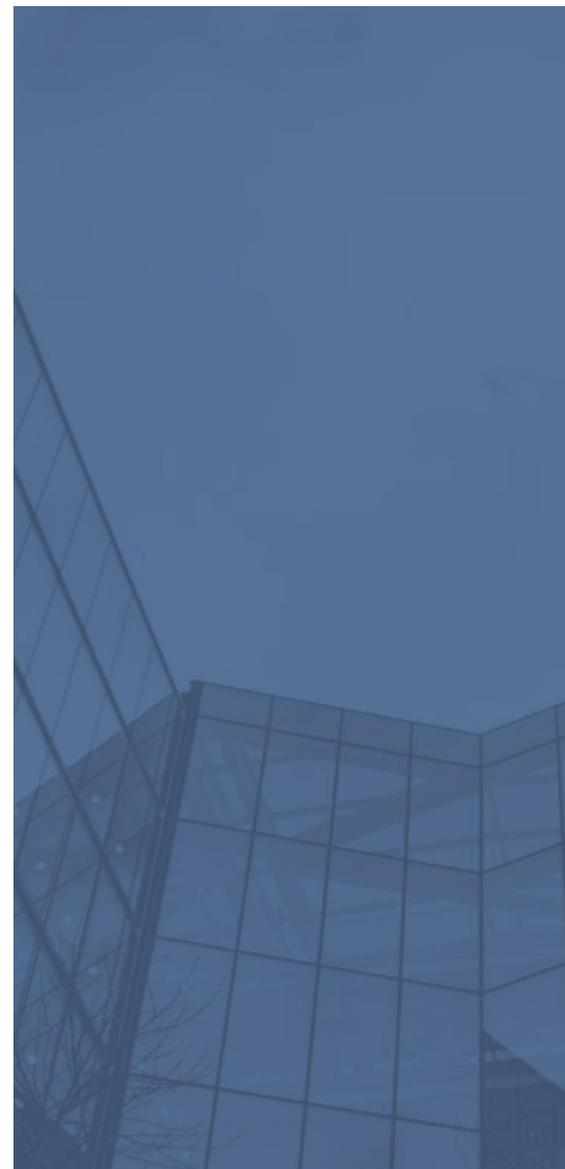
Catégorie d'impact	Unité	Total	(A1-A3) Fabrication	(A4) Distribution	(A5) Installation	(B1-B7) Etape d'utilisation	(C1-C4) Fin de vie	(D) Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Particules	Incidence	1,35E-04	3,37E-05	2,03E-06	9,14E-06	8,07E-05	9,70E-06	-1,78E-05
Rayonnements ionisants	kBq U235e	7,53E+03	4,46E+01	1,26E+00	6,72E+00	7,47E+03	7,86E+00	-1,76E+01
Ecotoxicité (eau douce)	CTUe	1,76E+05	6,08E+04	2,37E+02	3,47E+04	5,13E+04	2,85E+04	-3,33E+04
Toxicité humaine, cancérigène	CTUh	5,90E-06	1,90E-06	5,83E-09	1,02E-06	1,44E-06	1,53E-06	-1,01E-06
Toxicité humaine, non cancérigène	CTUh	2,98E-04	1,04E-04	2,35E-07	8,28E-05	3,68E-05	7,37E-05	-7,43E-05
SQP	-	1,56E+04	3,54E+03	3,04E+02	1,75E+03	8,42E+03	1,58E+03	-1,78E+03

4) SQP = impacts liés à l'utilisation des terres/qualité des sols. 5) EN 15804+A2 rejet de responsabilité pour les rayonnements ionisants, santé humaine. Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel des rayonnements ionisants à faible dose sur la santé humaine du cycle du combustible nucléaire. Il ne tient pas compte des effets dus à d'éventuels accidents nucléaires, à l'exposition professionnelle ou à l'élimination des déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

Tableau 26: Indicateurs d'impact sur l'environnement supplémentaires (facultatifs) par produit – Ventilation par étape d'utilisation (B1-B7)

Catégorie d'impact	Unité	(B1-B7) Etape d'utilisation	(B1) Utilisation/ application	(B2) Maintenance	(B3) Réparation	(B4) Remplacement	(B5) Réhabilitation	(B6) Consommation énergétique opérationnelle	(B7) Utilisation opérationnelle de l'eau
Particules	Incidence	8,07E-05	0*	7,83E-06	0*	0*	0*	7,29E-05	0*
Rayonnements ionisants	kBq U235e	7,47E+03	0*	5,25E+00	0*	0*	0*	7,46E+03	0*
Ecotoxicité (eau douce)	CTUe	5,13E+04	0*	9,81E+02	0*	0*	0*	5,03E+04	0*
Toxicité humaine, cancérigène	CTUh	1,44E-06	0*	2,93E-08	0*	0*	0*	1,41E-06	0*
Toxicité humaine, non cancérigène	CTUh	3,68E-05	0*	9,86E-07	0*	0*	0*	3,58E-05	0*
SQP	-	8,42E+03	0*	1,14E+03	0*	0*	0*	7,28E+03	0*

4) SQP = impacts liés à l'utilisation des terres/qualité des sols. 5) EN 15804+A2 rejet de responsabilité pour les rayonnements ionisants, santé humaine. Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel des rayonnements ionisants à faible dose sur la santé humaine du cycle du combustible nucléaire. Il ne tient pas compte des effets dus à d'éventuels accidents nucléaires, à l'exposition professionnelle ou à l'élimination des déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur. 0* Pour un indicateur donné, une étape du cycle de vie peut être considérée comme négligeable si elle représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence



A PROPOS DU FABRICANT

Daikin Europe N.V. est l'un des principaux producteurs européens de climatiseurs, de pompes à chaleur et d'équipements de réfrigération, avec environ 5 500 employés dans toute l'Europe et 10 grandes usines de fabrication basées en Belgique, en République tchèque, en Allemagne, en Italie, en Turquie et au Royaume-Uni. Au niveau mondial, Daikin est réputé pour son approche pionnière du développement de produits et pour la qualité et la polyvalence inégalées de ses solutions intégrées. Fort de plus de 90 ans d'expérience dans la conception et la fabrication de technologies de chauffage et de refroidissement, Daikin est un leader du marché de la technologie des pompes à chaleur. Les systèmes Daikin VRV et Daikin Altherma sont les systèmes de pompe à chaleur les plus vendus en Europe, avec plus de 500 000 systèmes livrés à ce jour.

AUTEUR ET COLLABORATEURS PEP

Fabricant	Daikin Europe N.V.
Auteur du PEP	Daikin Europe N.V., embodiedcarbon@daikineurope.com
Vérificateur PEP	Shifa Meyer (VH45)
Opérateur du programme PEP	PEP ECOPASSPORT®
Données de base	Ce PEP est basé sur les bases de données Ecoinvent 3.8 (coupure) (2021) et One Click LCA.
Logiciel ACV	L'ACV et le PEP ont été créés à l'aide du générateur de PEP pré-vérifié One Click LCA